



Programme des Nations Unies
pour l'environnement



Organisation des Nations Unies pour
l'alimentation et l'agriculture



Distr.
GENERALE

INC/PIC.1/1
21 novembre 1995

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMITE DE NEGOCIATION INTERGOUVERNEMENTAL
CHARGE D'ELABORER UN INSTRUMENT INTERNATIONAL
JURIDIQUEMENT CONTRAIGNANT PROPRE A ASSURER
L'APPLICATION DE LA PROCEDURE DE CONSENTEMENT
PREALABLE EN CONNAISSANCE DE CAUSE DANS LE CAS
DE CERTAINS PRODUITS CHIMIQUES ET PESTICIDES
DANGEREUX QUI FONT L'OBJET DU COMMERCE INTERNATIONAL

Première réunion
Bruxelles, 11-15 mars 1996

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

1. Ouverture de la réunion.
2. Election du Bureau.
3. Questions d'organisation :
 - a) Adoption du règlement intérieur;
 - b) Adoption de l'ordre du jour;
 - c) Organisation des travaux.
4. Elaboration d'un instrument international juridiquement contraignant propre à assurer l'application de la procédure de consentement préalable en connaissance de cause dans le cas de certains produits et pesticides dangereux qui font l'objet du commerce international.
5. Questions diverses.
6. Adoption du rapport.
7. Clôture de la réunion.
